

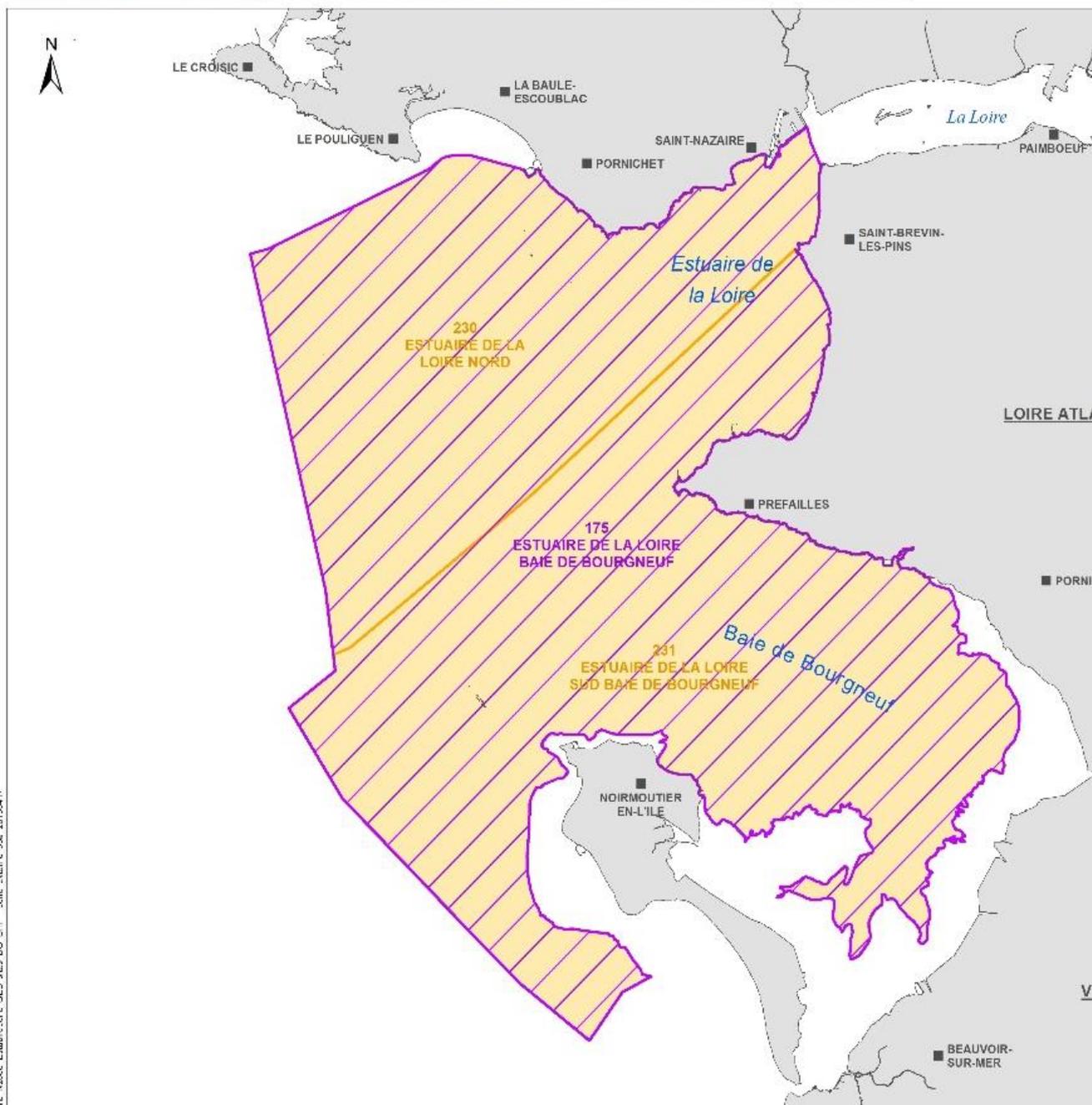


Site Natura 2000 Estuaire de la Loire externe

Groupe de travail plages et estrans

10 avril 2025
Saint-Nazaire

SITES NATURA 2000 "ESTUAIRE DE LA LOIRE EXTERNE" Natura 2000 en mer (Directive Habitats-Faune-Flore et Directive Oiseaux)



ORDRE DU JOUR

- Les diagnostics plages et estrans sur le site Natura 2000
- La connaissance sur les déchets
- Les évaluations d'incidences

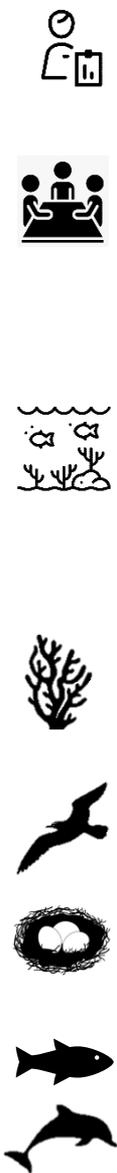
Le Docob



Les diagnostics des plages et des estrans



Le programme d'actions



Code	Nom de l'action	Priorisation
ANIM	Assurer l'animation du site Natura 2000	
SENSI	Sensibiliser les acteurs aux enjeux marins et pratiques favorables à leur conservation	
GOUV - 1	Faire du Docob un document de référence opérationnel	1
GOUV - 2	Partage des enjeux terre-mer	2
GOUV - 3	Accompagner les collectivités dans la gestion des activités littorales	1
GOUV - 4	Accompagner les collectivités dans la gestion du trait de cote	3
EEE - 1	Surveiller le développement d'EEE et de pathogènes et veiller aux respects des bonnes pratiques dans le site	3
QE-1	Améliorer la gestion de la qualité de l'eau dans les ports	2
DECHET - 1	Limiter les déchets en provenance de la terre	2
DECHET - 2	Améliorer gestion des déchets issus des activités maritimes	1
MER - 1	Protection spatiale des habitats benthiques fonctionnels	1
MER - 2	Caractériser et le cas échéant réduire les interactions entre les enjeux écologiques et la pêche de loisir	1
HAB - 1	Accompagner les mesures issues de l'Analyse Risque Pêche Habitats	1
HAB - 2	Améliorer les modalités de dragage et clapage pour réduire les impacts sur les habitats	1
HAB - 3	Gestion des mouillages	2
OIS-1	Éviter ou réduire le dérangement et la perte d'habitats fonctionnels de l'avifaune	1
OIS-2	Limiter la prédation par des prédateurs introduits sur les colonies d'espèces à enjeu fort	2
OIS-3	Encourager l'utilisation des modes de lutte passive contre la déprédation par les oiseaux marins sur les élevages conchylicoles	3
OIS-4	Caractériser, et le cas échéant, réduire les interactions entre les espèces à enjeu et la chasse	2
OIS-5	Caractériser, et le cas échéant, réduire les interactions entre les oiseaux et la pêche professionnelle	1
PA -1	Caractériser et le cas échéant réduire les interactions entre les poissons amphihalins et la pêche professionnelle	1
PA-2	Sensibilisation des pêcheurs à remise à l'eau et à la déclaration des observations d'esturgeons européens	3
MAM-1	Caractériser et le cas échéant réduire les interactions entre les mammifères marins et la pêche professionnelle	1



GOUV – 3
Priorité 1

Site Natura 2000
Estuaire de la Loire externe

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES DANS LA GESTION DES ACTIVITES LITTORALES

Objectif opérationnel

Liés aux habitats :
HA -OO-01
HA -OO-02
HA -OO-03
HA -OO-04
Liés aux oiseaux :
OI-OO-01
OIN-OO-06
Liés aux déchets :
Déchets-OO-01

Enjeux détaillés

Toutes espèces et habitats

Localisation

Littoral du site Natura 2000

Facteurs d'influence

Projets d'aménagement
Nettoyage des plages, Ramassage
des algues
Feux d'artifice
Activités balnéaires

Coûts prévisionnels

Temps agent Natura 2000 pour la
réalisation des diagnostics et des
échanges avec les collectivités
Crédits d'intervention pour
compléter et actualiser les
diagnostics

Maîtres d'ouvrage

Animateur Natura 2000

Partenaires

Collectivités territoriales
BE ou association pour appuyer la
réalisation des diagnostics
complémentaires (le cas échéant)

Calendrier

Année N : Réalisation des diagnostics
Année N+1 : Organisation des sessions
de formation
Annuellement : partage des diagnostics
et échanges avec les collectivités

Problématique

Parmi les activités pratiquées sur le DPM par les collectivités, le ramassage des algues vertes, le nettoyage des plages, l'installation de sanitaires de plage en période estivale, la délimitation des zones de baignades, l'organisation d'évènements festifs l'aménagement et l'entretien des ouvrages maritimes sont autant de projets dont les impacts peuvent être minimisés s'ils sont prévus en amont.

L'objectif de cette mesure est de limiter les incidences liées aux activités et travaux littoraux portés par les collectivités.

Mise en œuvre

Sous-action 1 : Etablir des diagnostics du littoral en lien avec les collectivités

Les plages, estrans et côtes rocheuses des collectivités présentent des enjeux écologiques plus ou moins importants selon les espèces qui les fréquentent, les habitats qui s'y trouvent, et la période de l'année.

Etablir un diagnostic de la sensibilité des milieux littoraux de chacune des communes du site Natura 2000 permet de prévoir une gestion adaptée à ces enjeux pour les activités littorales comme par exemple (liste non exhaustive) :

- Les zones avec et sans ramassage ou « nettoyage »,
- Les interventions selon les périodes de l'année,
- Les zones avec et sans zone de baignade ou douche de plage,
- Les zones avec et sans feux d'artifice et évènement festif,
- Les zones de réduction de l'intensité lumineuse.
- etc.

Un atlas cartographique de localisation et sensibilité des enjeux écologiques sera élaboré, commune par commune, avec des préconisations de gestion des activités et travaux pratiqués.

Sous-action 2 : Informer/former les agents techniques des collectivités sur les enjeux

La prise en compte, par les agents techniques communaux, des enjeux écologiques en amont de la préparation et lors de la mise en œuvre des animations organisées par les communes est l'objectif de cette sous action.

A cette fin, il convient de porter à connaissance des agents les enjeux écologiques locaux, via des sessions de formation et la diffusion des diagnostics littoraux élaborés précédemment (sous-action 1). Cette sous-action inclut :

- La production de support de synthèse spatio-temporelle des enjeux écologiques
- L'organisation de session de formation à destination des agents des services communaux (agents de terrain, chef de service)

Des échanges réguliers entre l'animateur Natura 2000 et les collectivités permettent de répondre aux interrogations, de sensibiliser les nouveaux agents et d'actualiser les diagnostics si nécessaire.

Indicateurs de réalisation

Réalisation des diagnostics
Echanges avec les collectivités
Évolution des pratiques des communes

Références

Retour d'expérience : Adaptation des modes de gestion des plages pour préserver les habitats marins et les milieux dunaires, Marais Breton Baie de Bourgneuf, 2017



Septembre 2024 à février 2025 :



Plages du Sud Loire
Saint-Brévin-les-Pins
Saint-Michel-Chef-Chef
La Plaine-sur-mer
Préfailles
Pornic



Etudiants du master EGEL - UBO



Mars – avril 2025 :



Plages du Nord Loire
Pornichet
Saint-Nazaire



Jonas Lecoq Université de Nantes

Les plages du Sud Loire

Recherche bibliographique

Prospection de terrain

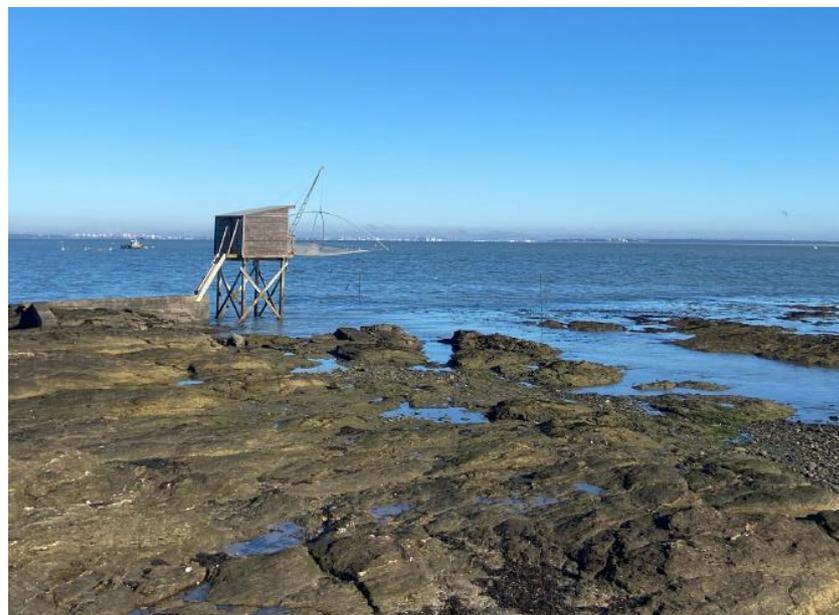
Entretiens

Cartographie

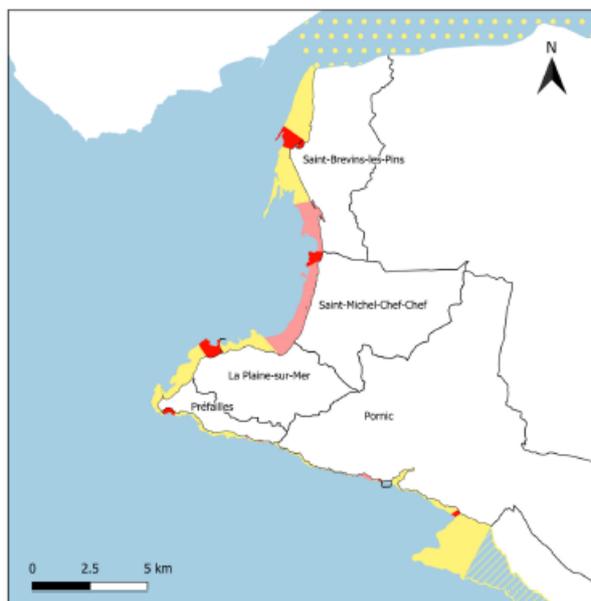
Rédaction d'un rapport par commune

Rédaction d'un rapport de gestion général

Diagnostic des niveaux d'enjeux écologiques des plages

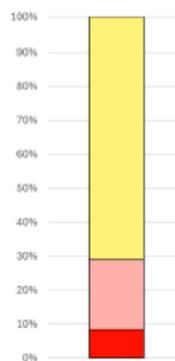


Diagnostic des plages et des estrans de la zone
Natura 2000
« Estuaire de la Loire externe - Baie de Bourgneuf »



Estrans de la zone d'étude
■ Enjeux faible
■ Enjeux moyen
■ Enjeux fort

Répartition de
l'occupation du sol



IGN BD CARTO
Master2 EGEL, 2025

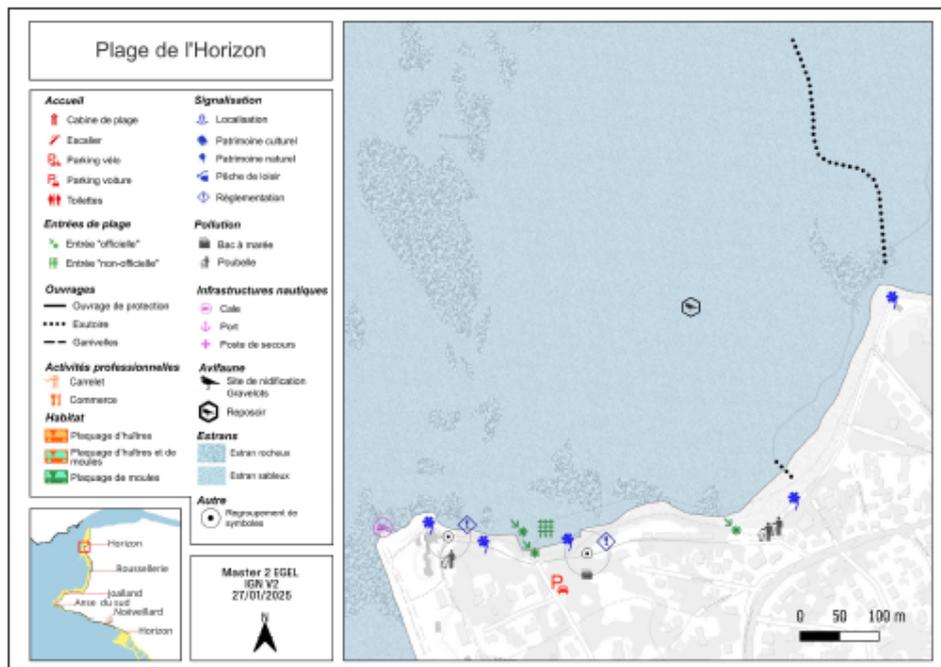
Mesures de gestion et informations sur les espèces et les habitats

Avec le soutien financier de



Les plages du Sud Loire

1 - Plage de la Courance (plage de l'Horizon / plage du Parc)



Description du site

La plage de la Courance, située au cœur de la ville de Saint-Brevin-les-Pins, est une plage de sable bordée par une zone urbaine composée majoritairement de maisons. Au sud, la plage est délimitée par la pointe rocheuse du Pointeau, partiellement aménagée. Cette pointe offre un accès à la mer via une cale et sert également de point de vue, agrémenté de plusieurs panneaux de sensibilisation. Au nord, la plage est traversée par l'exutoire du ruisseau de la Courance, qui s'écoule presque parallèlement à la côte et migre progressivement vers le nord.

La plage subit des transformations constantes dues aux processus d'accrétion

sédimentaire et à la migration du ruisseau. Autour de ce dernier, une zone humide s'est développée, favorisant l'émergence de nouveaux habitats naturels. À partir de la pointe du Pointeau, un cordon dunaire s'étend vers le nord et continue de se former. La zone humide et le cordon dunaire jouent un rôle essentiel en tant que barrière naturelle entre la mer et les habitations environnantes. Le complexe dunaire est traversé par quelques sentiers informels menant à la plage, témoignant d'une fréquentation humaine modérée. La zone humide, en revanche, semble moins fréquentée par les piétons, préservant ainsi davantage sa naturalité.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Avifaune : Gravelot à collier interrompu* (*Anarhynchus alexandrinus*), Huitrier pie (*Haematopus ostralegus*), Bécasseau sanderling (*Calidris alba*), Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*), Bernache Cravant (*Branta bernicla*).

*Avifaune vulnérable (IUCN)

Habitats particuliers : Aucun

ACTIVITÉS

Professionnelles : Aucune

Loisir : baignade, balade, chiens.

GESTION

- Parcours comprenant 8 panneaux pédagogiques sur les espèces d'oiseaux et les écosystèmes présents (roselière). Ce parcours a été réalisé par la commune en partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et les membres de la Commission Mixte Environnement (Loire Aquitaine, s. d.);
- Sciences participatives pour le suivi de l'évolution du trait de côte;
- Plus de ramassage de la laisse de mer depuis 2008 (comme sur toutes les plages de Saint-Brevin-les-Pins);
- Gestion des exutoires pour éviter l'ensablement des cours d'eau;
- Réalisation de travaux d'entretien sur les cheminements dans les dunes et sur la plage;
- Les chiens, chevaux et tous autres animaux, sont interdits du 15 juin au 15 septembre.
- Suivi de la nidification du Gravelot à collier interrompu : installation de mise en défens et de cages anti-prédation (entretien : Tavenon D., 2024).

PROBLÉMATIQUE

24 couples de gravelots à collier interrompu ont niché sur cette plage en 2024. Environ une dizaine de poussins ont été comptés à l'envol, malgré des conditions météorologiques défavorables. Les résultats restent mitigés mais globalement encourageants. La cohabitation entre la préservation des populations de Gravelots à collier interrompu et de leur sites de nidification avec la pratique intense des activités nautiques (surf, planche à voile) ainsi que la présence des baigneurs sur la plage de la Courance, représente un défi majeur pour assurer la pérennité de cette espèce, listée comme vulnérable par l'IUCN. La mise en défens n'est plus visible à cause de l'accrétion de la dune et nécessite une nouvelle délimitation.

RECOMMANDATIONS DE GESTION

- Limiter l'accès aux chiens / plus de contrôles pour les chiens en laisse, surtout pendant la période de nidification (mars-juillet);
- Tout le massif dunaire de La Pierre Attelée jusqu'à le Pointeau est classé comme ZNIEFF, pourquoi ne pas faire une extension de cette zone pour la Courance ? (voir <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/520007296>);
- Entreprendre une sensibilisation sur le Gravelot à collier interrompu, au-delà du site de la Courance, par exemple au travers d'une vidéo en première partie de films au cinéma (exemple de vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=M132UjxDmiU>, VogelbeschermingNL, 2012);
- Nouvelle délimitation de la mise en défens pour le Gravelot à collier interrompu nécessaire (en fonction de l'évolution morphologique de la dune);
- Zonage de nidification par la mise en place d'enclos délimités par des ganivelles pendant la période de nidification (d'avril à septembre) pour plus d'efficacité (communication interne avec Tavenon D., 2023), avec mise en place de réglementation de type arrêté municipal, assorti de contrôles (entretien : Miramont S., 2024).

Des mesures de gestion plus générales sont disponibles dans le rapport « Mesures de gestion et informations sur les espèces et les habitats ».

Les plages du Sud Loire

PLAGE DE LA ROUSSELLERIE

Saint-Michel-Chef-Chef



Réglementation



Circulation autorisée uniquement sur sable mouillé à marée basse, réglementé en haute saison



Autorisé en laisse en basse saison, réglementé en inter-saison, interdit en haute saison



Interdit, sauf zonage défini



Zonage défini à l'année



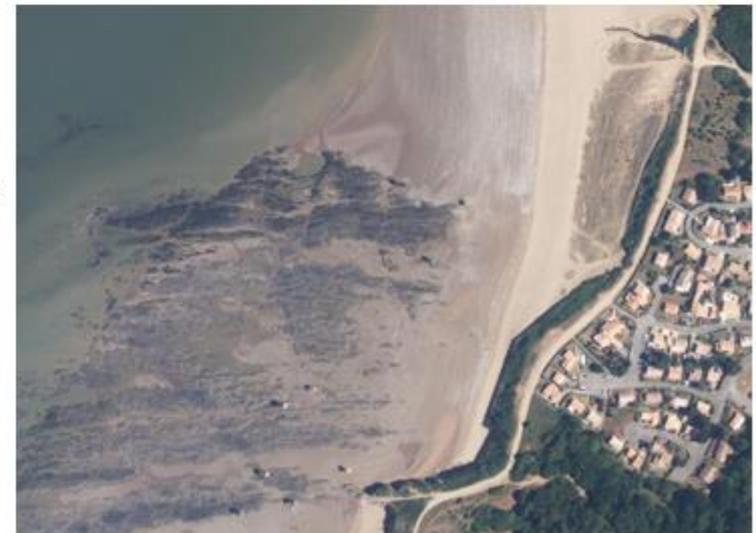
Activités réglementées en haute saison

Écologie		
Habitats	Faune	Divers
Hermelles, moules, Dune, dune perché, forêt, Falaise	Limicoles (Gravelots, tournepierre, Huitrier-pie, Bécasseaux) Laridés (goéland, mouette) Corvidés	Pollution plastique Nettoyage manuel

Usages		
Aménagements	Panneaux	Activités
cale, digue, cabanes pêcheurs, exutoire, Endiguement, bac à marée; Zone baignade ganivelles	Nidification gravelot à collier interrompu	Pêche au carrelet, Balade, Activité nautique, Pêche récréative Spot de pêche à pied

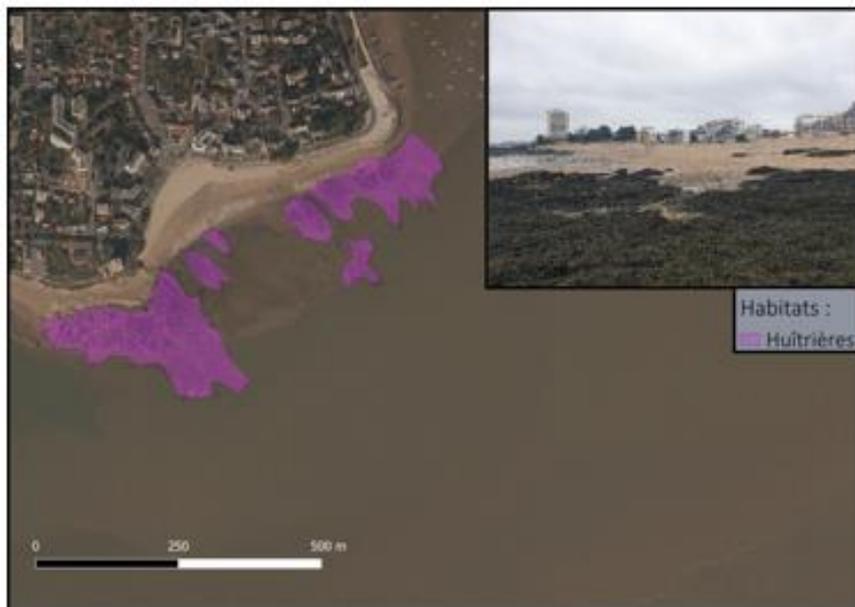
Préconisations

- pas de circulation sur les récifs d'huitres, de moules et d'hermelles
- maintien de l'intégrité de la laisse de mer
- Sensibilisation gravelot
- Si besoin, zone de protection des nids de gravelots à collier interrompu
- Limiter accès aux chiens entre mars et aout



Les plages du Nord Loire

Villès Martin — Saint-Nazaire



Écologie		
Habitats	Faune (Gp5)	Divers
Récifs d'huître, vasière, zone dunaire en constitution, laisse de mer	Mouette rieuse, Goéland argenté, Tournepièce à collier, Sterne perregarin / Caugek	Travaux importants

Usages		
Aménagements	Panneaux	Activités
Contexte urbain, route longeant front de mer, endiguement, poste de secours, sanitaire, merlon, ganivelle, matériel sportif	Sécurité, Déchets (chiens, tri, bac à marée)	Promeneurs, chiens

Réglementation



Circulation interdite du 15 juin au 15 septembre, autorisé le reste de l'année



Activités réglementées ponctuellement par des arrêtés municipaux

Préconisations

- Limiter accès aux chiens
- Limiter dérangement au-delà du phare
- Sensibiliser / prévention

Point d'intérêt : Possible reposoir à sternes en été

Les plages du Nord Loire

Observations de Joël Bourles :

Groupe 1 : Plage de Bonne Source

Groupe 2 : Plage de Bonne Source à St-Marc

Groupe 3 : Fort de l'Eve

Groupe 4 : Plages du fort de l'Eve aux plages de Villès

Groupe 5 : Pointe de Villès Martin

Groupe 6 : Petit Traict et Grande Plage

Groupe 7 : Port

La connaissance sur les déchets



Le programme d'actions



Code	Nom de l'action	Priorisation
ANIM	Assurer l'animation du site Natura 2000	
SENSI	Sensibiliser les acteurs aux enjeux marins et pratiques favorables à leur conservation	
GOUV - 1	Faire du Docob un document de référence opérationnel	1
GOUV - 2	Partage des enjeux terre-mer	2
GOUV - 3	Accompagner les collectivités dans la gestion des activités littorales	1
GOUV - 4	Accompagner les collectivités dans la gestion du trait de cote	3
EEE - 1	Surveiller le développement d'EEE et de pathogènes et veiller aux respects des bonnes pratiques dans le site	3
QE-1	Améliorer la gestion de la qualité de l'eau dans les ports	2
DECHET - 1	Limitier les déchets en provenance de la terre	2
DECHET - 2	Améliorer gestion des déchets issus des activités maritimes	1
MER - 1	Protection spatiale des habitats benthiques fonctionnels	1
MER - 2	Caractériser et le cas échéant réduire les interactions entre les enjeux écologiques et la pêche de loisir	1
HAB - 1	Accompagner les mesures issues de l'Analyse Risque Pêche Habitats	1
HAB - 2	Améliorer les modalités de dragage et clapage pour réduire les impacts sur les habitats	1
HAB - 3	Gestion des mouillages	2
OIS-1	Éviter ou réduire le dérangement et la perte d'habitats fonctionnels de l'avifaune	1
OIS-2	Limitier la prédation par des prédateurs introduits sur les colonies d'espèces à enjeu fort	2
OIS-3	Encourager l'utilisation des modes de lutte passive contre la déprédation par les oiseaux marins sur les élevages conchylicoles	3
OIS-4	Caractériser, et le cas échéant, réduire les interactions entre les espèces à enjeu et la chasse	2
OIS-5	Caractériser, et le cas échéant, réduire les interactions entre les oiseaux et la pêche professionnelle	1
PA -1	Caractériser et le cas échéant réduire les interactions entre les poissons amphihalins et la pêche professionnelle	1
PA-2	Sensibilisation des pêcheurs à remise à l'eau et à la déclaration des observations d'esturgeons européens	3
MAM-1	Caractériser et le cas échéant réduire les interactions entre les mammifères marins et la pêche professionnelle	1



Site Natura 2000
Estuaire de la Loire externe



Site Natura 2000
Estuaire de la Loire externe

LIMITER LES DECHETS EN PROVENANCE DE LA TERRE

Objectif opérationnel

Limiter l'arrivée et l'accumulation de déchets

Enjeux détaillés

Tous les enjeux

Localisation

Tout le site

Maitres d'ouvrage

OFB
Collectivités territoriales

Coûts prévisionnels

Coût d'investissement : à évaluer
Fonctionnement : Temps CM

Partenaires

BRGM
CEDRE
Préfet de département
Collectivités
Conservatoire du littoral
DREAL
ADEME
OFB
Agence de l'eau

Problématique

Les déchets présents en mer proviennent principalement de la terre. Ils sont acheminés vers le milieu marin par les voies de transfert, notamment les systèmes de traitement des eaux usées et eaux pluviales et les cours d'eau. Les déchets considérés sont les macrodéchets et les micro-plastiques.
L'action vise à accompagner les actions en faveur de la diminution de ces déchets dans le milieu marin.

Mise en œuvre

Sous-action 1 : Réaliser ou compléter l'inventaire et la cartographie des zones d'accumulation de déchets dans les cours d'eau et sur le littoral
Réaliser ou compléter l'inventaire et la cartographie des zones littorales d'accumulation de déchets et en bordure des cours d'eau, en priorisant celles soumises à des aléas naturels (érosion, submersion, inondation) ou susceptibles de l'être, sur la base des données existantes et des connaissances des acteurs locaux. Se rapprocher des travaux menés par le CEREMA ou le CEDRE.

Sous-action 2 : Identifier les actions à mettre en œuvre pour réduire le risque d'acheminement des déchets dans le milieu marin

- Procéder au nettoyage des zones d'accumulation identifiées, en prenant garde à ce que les méthodes utilisées ne soient pas impactantes sur les enjeux écologiques (destruction d'habitats, dérangement d'espèces, ...)
- Favoriser le dialogue avec les acteurs terrestres : des échanges sur cette problématique auront lieu avec les collectivités, les gestionnaires d'espaces naturels situés en amont, les instances pertinentes (CLE, lors de l'élaboration des contrats territoriaux...) pour déterminer les actions à mettre en œuvre (mise en place des dispositifs d'interception des macrodéchets par exemple).

Sous-action 3 : Centraliser et diffuser les informations
L'animatrice Natura 2000 recueille les informations sur ces problématiques et en informe les membres du copil

Indicateurs de réalisation

- Cartographie réalisée
- Actions de nettoyage réalisées
- Autre actions concrètes de diminution mises en œuvre

Références

- Fiche du PdA du DSF NAMO : D10-OE01-AN3
 - [Déchets marins | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.ecologie.gouv.fr/actualites/actualites/2019/09/10/le-plan-natio...)
 - [DGALN_plan-actions-zero-dechet-plastique_web.pdf \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.ecologie.gouv.fr/actualites/actualites/2019/09/10/le-plan-natio...)

AMELIORER LA GESTION DES DECHETS ISSUS DES ACTIVITES MARITIMES

Objectif opérationnel

Limiter l'arrivée et l'accumulation de déchets

Enjeux détaillés

Tous les enjeux

Localisation

Ports présents dans le site et aux pourtours de la Baie de Bourgneuf (travaux à mener en partenariat avec le site Natura 2000 limitrophe en baie de

Actions associées

DECH-1

Problématique

Les activités maritimes comme le transport, la pêche, l'aquaculture ou la plaisance génèrent des déchets susceptibles de se retrouver en milieu marin. Cette action vise à accompagner et sensibiliser ces acteurs à la réduction et la gestion de leurs déchets ainsi qu'à l'utilisation d'équipements recyclables et durables.

Mise en œuvre

Sous-action 1 : Accompagner la mise en œuvre de la directive relative aux installations de réception portuaires (IRP)
Définir et mettre en place un plan d'action et de contrôle afin d'assurer la bonne mise en œuvre de la directive relative aux installations de réception portuaires (IRP) en ciblant les ports où des actions d'amélioration doivent prioritairement être réalisées. Les petits ports n'étant pas concernés directement par cette directive, il conviendra d'y être attentif au sein du site.

Sous-action 2 : Identifier et accompagner la mise en place des solutions techniques permettant de réduire les déchets en amont
Rechercher les innovations technologiques/techniques permettant de rendre les consommables liés aux activités maritimes (Filets biodégradables, Emballages, poches, collecteurs, filets mytilicoles, engins de pêche, équipements de distribution des produits de la mer, ...) recyclables et durables puis accompagner les acteurs concernés vers une évolution de leurs pratiques. Le ramendage (qui désigne la réparation des filets de pêche, dont une des actions consiste à couper une partie du filet) est aussi concernée dans les ports et à bord des bateaux de pêche. Le projet PEPAPIQ porté par le COREPEM participe à cette sous-action.

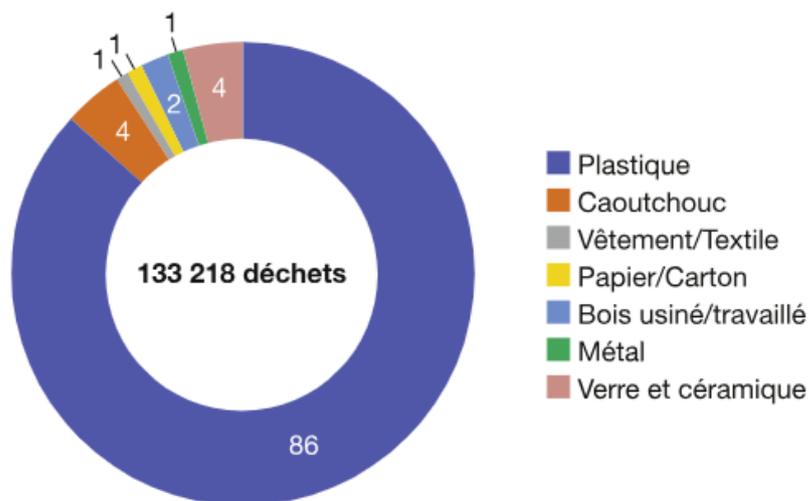
Sous-action 3 : Structurer et pérenniser les actions consistant à retirer les filets perdus en cas d'impact avéré sur la biocénose et/ou la ressource halieutique
La perte d'engins de pêche génère des impacts sur le milieu marin et des pertes économiques. En effet, les filets ou les casiers perdus peuvent rester pêchant ou entraîner des perturbations des écosystèmes en place. L'organisation de campagnes de nettoyage des fonds marins en s'appuyant sur les données collectées et rendus disponibles par les pêcheurs (application de navigation comme MaxSea) et les usagers du milieu marin comme les plongeurs (application [Fish & Click \(ifremer.fr\)](https://www.ifremer.fr/)) serait l'action à conduire dans le périmètre du site N2000. L'objectif sera donc d'accompagner les projets locaux voire de les susciter en partenariat avec les professionnels locaux.
Encourager les initiatives de recyclage des engins de pêche en fin de vie, comme par exemple le projet Indigo <https://indigo-interregproject.eu/>. Amener les pêcheurs à transmettre leurs déchets via les collecteurs pourra contribuer à la réduction du risque de captures accidentelles.

Sous-action 4 : Faciliter la collecte des déchets lorsqu'ils sont pêchés accidentellement lors des opérations de Pêche
En s'appuyant sur les actions menées par les gestionnaires de ports ou les associations et organisations professionnelles (ex : programmes RESPECT, CASPER), développer des dispositifs de réception des déchets collectés accidentellement par les pêcheurs professionnels lors des opérations de pêche et organiser une campagne de sensibilisation sur ces dispositifs. Promouvoir des solutions de valorisation.

Macro-déchets sur le littoral métropolitain

COMPOSITION ET PRINCIPAUX GROUPES DE MACRO-DÉCHETS COLLECTÉS ET ANALYSÉS SUR LE LITTORAL MÉTROPOLITAIN EN 2021

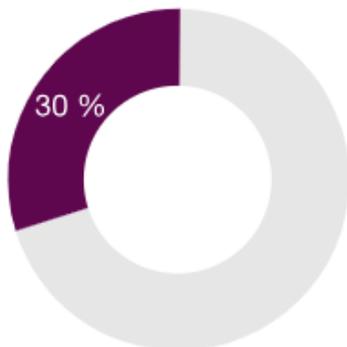
En % du nombre total de déchets



Abondance médiane : 349 déchets/100 m

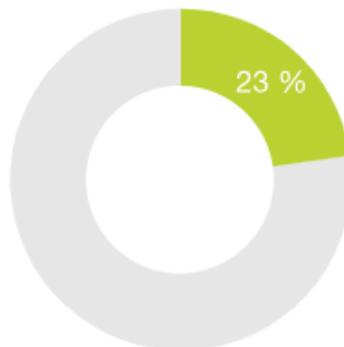
Abondance moyenne : 653 déchets/100 m

Fragments en plastique
39 667 déchets



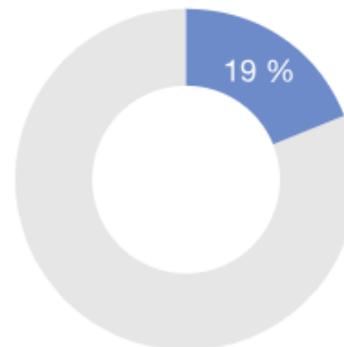
Médiane : 31 déchets/100 m
Moyenne : 201 déchets/100 m

Plastiques à usage unique
30 578 déchets



Médiane : 37 déchets/100 m
Moyenne : 145 déchets/100 m

Déchets issus de la pêche et de l'aquaculture
25 136 déchets



Médiane : 54 déchets/100 m
Moyenne : 129 déchets/100 m

RÉSEAU REGARD

Pour les collectivités et acteurs associés du bassin Loire-Bretagne

Le Réseau REGARD vise à encourager l'innovation, les échanges d'expériences et la promotion de bonnes pratiques en matière de réduction des macrodéchets plastiques issus des systèmes d'assainissement dans le bassin Loire-Bretagne. Il propose aux collectivités de les soutenir dans une démarche de lutte contre les macrodéchets plastiques en les accompagnant scientifiquement et techniquement dans la mise en place d'actions et en leur mettant à disposition des ressources et références.

Vous êtes une collectivité et souhaitez être accompagné tout en contribuant à la construction d'une expertise nationale de lutte des macrodéchets dans les réseaux urbains ?

NOUS CONTACTER



Les acteurs concernés

Collectivités – élus et agents

Associations organisatrices de collectes de déchets

Entreprises organisatrices de collectes de déchets

Le rôle de Natura 2000

Prise en compte des enjeux écologiques dans l'organisation

Mise à disposition de formation, sensibilisation, supports

Recueil et traitement des données

Transmettre les informations sur les déchets collectés

Quelles sont les zones d'accumulation de déchets ?

Quelles sont les périodes d'arrivée de déchets sur le littoral ?
Saison, conditions météorologiques

Quels types de déchets ramassés ?
Matière, taille, usage

En quelles quantités ?

Co-construire une fiche de terrain



CONCERNANT L'OPÉRATION

Date : / /

Type de collecte :

A pied Plongée Embarquée Autre, précisez :

Nombre de participants total : Nombre de scolaires :

Longueur de plage/berge/cours d'eau observée :

100-200 m 200-500 m 500-1000 m + 1000 m, précisez :

Nombre de sacs remplis :

Quel est le volume en litres des sacs que vous avez utilisé ? litres

INFORMATIONS SUR LE LIEU

Nom du lieu :

Code postal : Pays :

Avez-vous l'habitude de fréquenter ce site ?

Oui Non

A votre connaissance est-ce une zone où il y a d'habitude une forte accumulation de déchets ?

Oui Non Ne sais pas

Selon vous, la plage a-t-elle été nettoyée (présence de traces d'engins de nettoyage ou plage nettoyée de manière régulière) au cours des 15 jours précédant la collecte ?

Oui Non Ne sais pas

DÉCHETS RAMASSÉS : QUANTIFICATION

Compter/ quantifier les déchets suivants

Déchets les plus communément retrouvés durant les Initiatives Océanes, par exemple : Mégots de cigarettes = 120. NB : Nous ne pourrions prendre en compte que le nombre d'items collectés. Les quantités exprimées en poids, volume ou en pourcentage ne rentreront pas dans la quantification. Pour plus d'informations vous pouvez vous reporter au guide de l'organisateur (conseils pour mener à bien une collecte).

MATIÈRES PLASTIQUES

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mégots de cigarette (dont filtres) | <input type="checkbox"/> Déchets sanitaires/hygiènes : Tampons, applicateurs et serviettes hygiénique + emballages |
| <input type="checkbox"/> Bouteilles plastiques (boissons) de moins de 50 cl ou = à 50 cl | <input type="checkbox"/> Lingettes nettoyantes (ménager, hygiène) |
| <input type="checkbox"/> Bouteilles plastiques (boissons) de plus de 50 cl | <input type="checkbox"/> Morceaux de polystyrène entre 2,5 et 50 cm |
| <input type="checkbox"/> Bouchons de bouteille plastique | <input type="checkbox"/> Morceaux de plastique entre 2,5 et 50 cm |
| <input type="checkbox"/> Emballages alimentaires (barquette, sandwich, yaourt, fast food) | <input type="checkbox"/> Gobelet boisson en plastique, dont couvercle |
| <input type="checkbox"/> Bouteilles plastiques hors boisson (nettoyants ménagers, cosmétiques) | <input type="checkbox"/> Vaisselle de pique-nique : assiettes |
| <input type="checkbox"/> Sacs plastique et fragments de sacs plastique | <input type="checkbox"/> Vaisselle de pique-nique : couverts |
| <input type="checkbox"/> Papiers de chips, de barres chocolatées, de bonbons (emballage confiserie dont gourdes/compote) | <input type="checkbox"/> Pailles |
| <input type="checkbox"/> Bâtons de sucette | <input type="checkbox"/> Touillettes (agitateur de boisson) |
| <input type="checkbox"/> Déchets médicaux (plastique) : Flacon/tubes/emballages médicaments | <input type="checkbox"/> Déchets liés à la pêche : Filets (dont morceaux)/cordes entremêlées/cordelettes |
| <input type="checkbox"/> Déchets sanitaires/hygiènes : Cotons tiges | <input type="checkbox"/> Déchets liés à la pêche : Lignes de pêche/hameçon/boîte d'appâts |

Les évaluations d'incidences



Les évaluations d'incidences



déterminer si le projet peut avoir un impact significatif sur les habitats, les espèces végétales et animales justifiant la désignation d'un site Natura 2000. Seuls les projets qui n'ont pas d'impact significatif peuvent être autorisés. Périmètre dans ou à proximité d'un site Natura 2000

Listes d'activités et projets soumis à EIN

Nationales

- Documents de planification (*PLU, SCoT...*),
- Manifestations ou interventions dans le milieu naturel,
- Projets de création ou d'extension d'unités touristiques,
- Travaux, constructions ou installations soumis à autorisation,
- Schémas des structures des exploitations de cultures marines,
- Délimitation des zones de lutte contre les moustiques,
- Occupation d'une dépendance du domaine public d'une personne publique
- Manifestations sportives, récréatives ou culturelles,
- Manifestation nautique en mer de grande ampleur,
- Manifestation aérienne de grande ampleur

Locales

Du préfet de département

- Travaux et aménagements (de terrain, d'aire de stationnement, de camping, etc...)
- Modification des servitudes de passage piétonnier sur le littoral
- Plan de gestion et entretien des cours d'eau
- Documents de planification, programmes et interventions sur le milieu naturel
- Travaux de transport d'énergie électrique
- Établissements d'activités sportives
- Manifestations sportives
- Installations de protection de l'environnement
- Aires de pratique de l'aéromodélisme
- Circulation et stationnement de véhicules
- Travaux d'aménagement portuaires

Du préfet maritime

- Manifestations nautiques en mer
- Initiations en randonnées encadrées en VNM
- Manifestations aériennes
- Hélistation, hydro-surface, plateforme ULM en mer
- Introduction d'espèces animale ou végétale non indigène et non domestique
- Concessions de cultures marines
- Fouilles archéologiques subaquatiques

Les évaluations d'incidences

Prendre contact :

Pauline SAVARY

Tél : 02 40 13 40 20

06 58 49 26 50

Mail : pauline.savary@ofb.gouv.fr

Remplir le formulaire :

<https://estuaire-loire-externe.n2000.fr/evaluation-des-incidences>

Instruction du dossier :

par la DDTM 44 ou 85 dans un délai de 2 mois

 Liberté • Égalité • Fraternité REPUBLIQUE FRANÇAISE	Déclaration simplifiée d'évaluation d'incidences Natura 2000 (art R414-23 code environnement)	
PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE		
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA LOIRE-ATLANTIQUE		
Activités et manifestations sportives non motorisées		
Nom de la manifestation :		
Discipline(s) sportive(s) ou activité :		
Coordonnées de l'organisateur de la manifestation sportive ou de l'activité (nom, adresse, téléphone et @mail) :		
Liste des activités et manifestations devant être soumis à l'évaluation des incidences :		
<input type="checkbox"/> Manifestation sur voie publique donnant lieu à délivrance d'un titre national ou international ou dont le budget est supérieur à 100 000 € (liste nationale : item 22)		
<input type="checkbox"/> Manifestation sur voie publique rassemblant un total de plus de 1 000 personnes (participants, publics, organisateurs) se déroulant en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000 (1ère liste locale : item 13)		
<input type="checkbox"/> Manifestation sportive, récréative ou culturelle à but lucratif (liste nationale : item 26)		
<input type="checkbox"/> Nouveaux établissements d'activités physiques ou sportifs se déroulant en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000 ou à proximité immédiate (1ère liste locale : item 12)		
La manifestation ne relève d'aucune de ces catégories, l'évaluation est terminée		
La manifestation ou l'activité relève de l'une de ces catégories, vous devez continuer l'évaluation		
Pièces à fournir :		
- plan de situation du projet sur lequel figure le ou les sites Natura 2000 (carte IGN 1/25 000° de préférence)		
- carte de localisation précise du projet ou du tracé, en précisant l'accès et les cheminements précis des participants et des spectateurs, les éventuelles installations provisoires et la localisation des zones spectateurs		
DDTM44- Déclaration simplifiée d'évaluation des incidences Natura 2000 – Manifestations sportives non motorisées		
03 février 2012		

Pour plus d'informations

Le site internet :

<https://estuaire-loire-externe.n2000.fr/>

La chargée de mission Natura 2000 :

Pauline SAVARY

Tél : 02 40 13 40 20 – 06 58 49 26 50

Mail : pauline.savary@ofb.gouv.fr



Merci de votre attention

